

L'affreuse calamité qui sévit dans le moment d'une manière si cruelle, a causé bien des douleurs, fait répandre bien des larmes et ouvert bien des tombes.

Le Jour des Morts va reviver toutes ces douleurs et rouvrir des plaies qui sont encore saignantes. Il va nous reporter dans le cimetière au milieu des tombes de ceux qui naguère encore étaient comme nous, pleins de vie et d'espoir dans l'avenir.

Nous ne rencontrerons plus sur le chemin de la vie ces figures amies, qui avaient su gagner notre estime et notre amitié, par la pratique des vertus que font le bon citoyen, l'honnête homme et la mère dévouée. Elles ne sont plus! mais allez dans la cité des morts et vous y verrez des croix qui indiquent l'endroit où reposent ces parents ou ces amis.

Nous sommes loin de vouloir nous faire prophète du malheur, mais nous craignons voir se réaliser nos tristes prévisions. Beaucoup d'entre ceux qui voient commencer le mois des morts, n'en verront pas la fin. Comme un vautour qui s'acharne à sa proie, l'épidémie viendra peut-être fondre sur nous pour faire de nouvelles victimes. Aujourd'hui nous prions pour les trépassés, demain on priera peut-être pour nous.

Sachons trouver un enseignement salutaire dans le malheur où est plongé la ville. La main qui nous frappe veut peut-être par là nous éviter une calamité plus grande encore.

Le mois de novembre est le temps que l'Eglise enseignante a consacré au souvenir de ceux qui ne font plus. La nature en deuil semble sympathiser avec l'humanité. Ces jours sombres paraissent se faire l'écho de ceux qui souffrent. Mais ayons confiance qu'on verra briller un rayon de soleil et une lueur d'espérance.

La ville de Montréal doit achever son temps d'épreuve et il est à espérer qu'elle verra bientôt ses beaux jours d'autrefois.—*Le Monde de Montréal.*

*Indult de Notre Saint Père le Pape à l'occasion du sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.*—Le Souverain Pontife a accordé le 9 août 1885 les faveurs suivantes au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père :

1o. Indulgence de l'autel privilégié pour toute messe dite à l'autel du Sacré-Cœur.

2o. Tout prêtre pèlerin peut dire une fois la messe votive de sainte Anne, dans le sanctuaire, chaque jour où tombe même une fête de rite double, excepté celles de 1ère et de 2de classe, les dimanches, vigiles, fêtes et octaves privilégiées.

3o. Indulgence de sept ans et sept quarantaines, applicable aux défunts, à gagner une fois par jour en visitant ce sanctuaire.

4o. Indulgence plénière, applicable aux défunts, à gagner une fois par année par tout fidèle, le jour qu'il aura choisi lui-même, pourvu que vraiment contrit, s'étant confessé et ayant communauté, il visite dévotement ce sanctuaire, et qu'il prie pendant quelque temps pour la propagation de la Sainte Foi et selon l'intention du Souverain Pontife.

Ces indults ont été accordés à perpétuité.

Pieux pèlerins, voilà des faveurs bien précieuses auxquelles, nous n'en doutons pas, vous vous empresserez de participer. Le sanctuaire de Sainte Anne n'ayant plus rien à envier aux autres sanctuaires sous le rapport des avantages spirituels, vous irez

plus nombreux que jamais prier dans son enceinte sacrée pour les besoins de l'Eglise, et pour le Pontife bien aimé qui, avec une grande bienveillance, met à votre disposition des biens d'un prix inestimable.

*Don au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.*—Madame et Mlle Léon Roy, de Notre-Dame de Lévis, ont donné au sanctuaire un beau et riche fauteuil en noyer et en velours cramoisi.

Nous offrons à ces généreuses amies de sainte Anne nos plus sincères remerciements.

*Départ du Rév. M. Majorique Bolduc, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.*—Nous avons le chagrin d'annoncer à nos lecteurs et à tous les amis de Sainte-Anne en général le départ du Révérend M. Majorique Bolduc, curé de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

Le départ du chapelain du pèlerinage sera sensible non-seulement aux paroissiens de Sainte-Anne, mais à tous les pèlerins qui ont toujours été l'objet de son zèle et de son dévouement.

C'est à son énergie et à son indomptable activité que l'œuvre du pèlerinage doit sa prospérité. A sainte Anne, il a donné son temps, sa santé, son cœur. C'est aussi grâce à ses efforts et à ses sacrifices que *Le Messager de Sainte Anne* s'est maintenu jusqu'à ce jour et a atteint une circulation qui assure son existence.

Et c'est au moment où il pourrait jouir du fruit de ses labours, que ce dévoué serviteur de sainte Anne, épuisé par un travail excessif, est forcé d'aller demander à un climat plus doux le rétablissement d'une santé gravement compromise.

Espérons que son absence sera de courte durée. A vous paroissiens de Sainte Anne, qui l'aimez comme un père, à vous tous, pèlerins qui avez été l'objet de sa sollicitude, de hâter par la ferveur de vos prières le rétablissement de sa santé et d'obtenir de Celle que vous vous plaisez à appeler la santé des infirmes la faveur qu'elle lui a refusée jusqu'à présent.

Le Rév. M. Bolduc a quitté Sainte-Anne le 12 octobre dernier pour les Etats-Unis.

Le Rév. M. Elias Morris, vicaire de la cathédrale, est nommé desservant de Sainte-Anne pendant l'absence de M. Bolduc.

Vu le départ de M. Bolduc, le Rév. M. Ph. Sylvain, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, est chargé de l'administration du *Messager de Sainte-Anne*.

Jusqu'à nouvel ordre, on devra s'adresser à lui pour ce qui regarde les abonnements.

Qu'on veuille bien tenir compte de cet avis afin d'éviter tout retard dans la correspondance.—*Le Messager de Ste-Anne de la Pointe-au-Père*

## CAUSERIE AGRICOLE

### DÉFRICHEMENT DES TERRES INOULTES.

#### *De l'écobuage (Suite).*

L'on nous demandera peut-être pourquoi il faut faire brûler les gazons lentement au lieu de laisser au feu toute son activité? Voici la réponse que nous pouvons donner: Si le feu n'a pas brûlé avec trop d'activité, une partie de la couenne sera réduite en charbon, et la plupart ne sera qu'à demi brûlée; au contraire, si le feu a été très ardent, très actif, les gazons seront tous réduits en cendres, tout l'humus aura